



Mesure de protection curatelle

Par **mariel13**, le **21/01/2017 à 15:14**

Bonjour rnrnMon frère est sous curatelle renforcé depuis 1 an. (Il est handicapé avec déficience mentale).rnrnLors de son dernier entretien avec sa curatrice au mois de septembre 2016, celle-ci lui a remis un relevé de sa situation bancaire édité depuis un site web : astel.coop, logiciel avec lequel travaillent bon nombre de curateurs. Ceci pour dire que ce relevé n'émane pas directement de sa banque. En consultant récemment ce relevé, je me suis rendue compte qu'il y a des anomalies sur certains reports de soldes : en effet certains montants sur la colonne solde sont erronés avec des différences, soit en positif, soit en négatif, mais toujours est-il qu'à la finalité, le solde présente une différence en dévateur de plus de 1 000 €. J'ai bien sûr pris contact avec l' association tutélaire. J'ai eu la curatrice en ligne à qui j'ai exposé le problème. Elle devait se renseigner auprès de sa comptabilité et me tenir au courant par la suite. Cela fait deux semaines et je n'ai toujours pas de nouvelles à ce jour. Que puis-je faire et quels sont les recours ?rnrnMerci pour vos réponses